

— TROPHÉES —  
**OR NORMES**

**Vous utilisez la norme,  
vous la faites vivre.  
Faites-le savoir !**

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

Date limite : 30 juin 2019



En partenariat avec

**Les Echos**

# LE DOSSIER DE CANDIDATURE

---

A renvoyer dûment complété avant le 30 juin 2019, minuit

Par mail : [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

Ou

Par courrier : Club des Adhérents AFNOR - Trophées Or Normes – A3F,  
11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex

Les Trophées Or Normes 2019 récompensent les projets développés par des personnes appartenant à toutes les formes juridiques d'organisations : sociétés, associations, établissements d'éducation, fondations, collectivités, etc. sans distinction de taille ou de secteur d'activité, qui se sont appuyées sur une ou plusieurs normes volontaires dans le cadre du développement de l'activité de leur organisation pour concevoir/fabriquer un produit ou service ou offrir une amélioration d'un ou plusieurs dispositifs destinés aux consommateurs, collaborateurs, usagers ou citoyens. La certification n'est pas un critère de sélection.

## INFORMATIONS ENTREPRISE

Dénomination sociale de l'entreprise : .....

Numéro d'immatriculation au RCS et ville d'immatriculation : .....

Secteur d'activité : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Site web : .....

## PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE\*

Prénom : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

\* Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée par la loi du 6 août 2004. Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique qu'AFNOR ou toute société du groupe AFNOR se réserve le droit d'exploiter ou de commercialiser.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : Club des adhérents AFNOR - Trophées Or Normes – A3F, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex

## ATTESTATION

Par la présente, le représentant (prénom, nom, fonction) : .....

de l'organisation candidate : .....

Atteste avoir reçu l'autorisation de mon organisme de diffuser les éventuels documents et informations, quel qu'en soit le support, joints au présent dossier de candidature et destinés à illustrer l'utilisation faite de la norme volontaire concernée au sein de mon entreprise.

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours disponible sur [www.normalisation.afnor.org/trophees-or-normes](http://www.normalisation.afnor.org/trophees-or-normes)

La participation est gratuite.

## DESCRIPTION DU PROJET

---

Entreprise/organisme candidat.e : .....

Nom du projet : .....

**Veillez cocher la catégorie dans laquelle la candidature est présentée (un dossier par projet) :**

**Faciliter la vie quotidienne :**

Ce prix récompense une initiative s'appuyant sur l'utilisation d'une ou plusieurs normes volontaires pour améliorer le quotidien, comme un produit ou un service facilitant l'exécution d'une tâche ou d'une démarche, une chaîne de production plus ergonomique...

**Favoriser les échanges :**

Ce prix récompense une initiative visant à définir une terminologie commune au sein d'une organisation ou un produit/service, dans le but de favoriser les échanges en B to B ou B to C.

**Protéger les personnes et/ou l'environnement :**

Ce prix récompense un projet s'appuyant sur l'utilisation d'une ou plusieurs normes volontaires dont l'objectif est d'assurer la protection des individus et/ou de l'environnement : conception d'équipements, développement d'un service ou d'un process, à destination des collaborateurs, de la clientèle, du consommateur, du citoyen...

**Prendre un temps d'avance :**

Ce prix récompense un projet innovant s'appuyant sur l'utilisation d'une ou plusieurs normes volontaires, que ce soit un produit, un service, une démarche, un process.

## **1. Votre projet**

Décrivez la problématique de votre organisation ou de votre marché avant la mise en place du projet (contexte, objectif, date de lancement)

Présentez votre projet et ses principales caractéristiques :

Sur quelle(s) norme(s) volontaire(s) vous êtes-vous appuyés ? :

Pourquoi vous êtes-vous appuyés sur une norme volontaire ?

Comment cette norme volontaire vous a-t-elle aidé dans votre projet ?

Décrivez ici le caractère innovant de votre projet (produit/service) (réservé à la catégorie « Prendre un temps d'avance »)

Nombre de personnes impliquées dans votre projet

Décrivez les résultats constatés et/ou attendus (gain, bénéfice pour le client, le citoyen ou les collaborateurs de l'entreprise)

Pourquoi pensez-vous que votre projet doit être retenu ?

Si une des questions du dossier n'était pas applicable à votre projet, veuillez indiquer : « Non Applicable » dans la question concernée.

## **2. Votre organisation**

Présentez le marché sur lequel votre organisation est positionnée ou la spécificité de son champ d'action

Présentez brièvement votre organisme

**Comment avez-vous eu connaissance des Trophées Or Normes ?**

(Veuillez cocher la case correspondante)

Le Club des adhérents

La presse

Web

Les réseaux sociaux

Affichage (flyers, affiches...)

Une délégation régionale AFNOR

Un collaborateur AFNOR

Si vous avez coché cette dernière case, merci de préciser le prénom

et le nom de cette personne : .....

Autre

Merci de préciser : .....

**Si vous souhaitez compléter une de vos réponses, précisez la question concernée et utilisez cet espace.**

## **Comité de sélection**

Votre dossier, s'il est complet, sera examiné par un comité de sélection composé de 4 adhérents AFNOR et de 3 représentants d'AFNOR.

Ce comité se réunira en juillet 2019 et effectuera, pour chacune des catégories, une sélection de candidats (au maximum 3 candidats par catégorie) qui seront présentés au jury (ci-après les « Nominés »).

Pour effectuer sa sélection, le comité se basera sur les critères suivants :

- L'originalité du projet
- L'impact de la(les) norme(s) dans le projet
- L'impact du projet : les résultats qualitatifs obtenus/ attendus
- L'impact économique pour l'organisation : CA, export, indice de satisfaction des clients, usagers, citoyens...

La certification n'est pas un critère de sélection.

Les « Nominés » seront informés de leur sélection par e-mail ou par téléphone aux coordonnées mentionnées dans le dossier de candidature.

## **Le Jury**

Le jury est composé de 7 personnes : 1 représentant du Club des adhérents AFNOR, 1 membre de la Direction AFNOR et de professionnels issus de différents secteurs (associatif, universitaire, entreprise ...). Ces derniers sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le jury se réunira en septembre 2019 afin d'examiner la sélection du comité et désigner les lauréats des 4 Trophées, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de créer de nouveaux Trophées.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Ces derniers ne pourront participer au vote d'un trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Les lauréats seront désignés sur la base des critères suivants :

- L'originalité du projet
- L'impact de la(les) norme(s) dans le projet
- L'impact du projet : les résultats qualitatifs obtenus/ attendus
- L'impact économique pour l'organisation : CA, export, indice de satisfaction des clients, usagers, citoyens...

La certification n'est pas un critère de sélection.

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DU CONCOURS « TROPHEES OR NORMES »</b> <b>Du 14 février au 30 juin 2019 inclus</b></p>
--

**ARTICLE 1 - ORGANISATEUR**

L'Association Française de Normalisation (AFNOR), association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, dont le n° Siret est le : 775 724 818 00205, et dont le siège social est situé 11 rue Francis de Pressensé à La Plaine Saint Denis Cedex (93571), ci-après dénommée « l'Organisateur » ou « AFNOR », organise du **14 février** au **30 juin** inclus, un concours gratuit intitulé « **TROPHEES OR NORMES** » sans obligation d'achat, selon les modalités décrites au présent règlement.

**ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du candidat au présent règlement, et au principe du concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au concours, mais également du trophée qu'il aura pu éventuellement gagner.

**ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au concours est gratuite. Le concours est ouvert à toute **personne morale française** appartenant à toutes les formes juridiques : sociétés, associations, établissements d'éducation, fondations, collectivités, etc. sans distinction de taille ou de secteur d'activité qui se sont appuyées sur une ou plusieurs normes volontaires dans le cadre du développement du marché de leur entreprise pour concevoir/fabriquer... un produit ou service.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par son nom, prénom, adresse, numéro(s) de téléphone et adresse de courrier électronique indiqués par elle-même. En cas de contestation, seuls les listings de la société organisatrice font foi.

La participation au concours est ouverte du 14 février 2019, 8h00 au 30 juin 2019 minuit.

Pour participer à ce concours, il suffit de compléter le dossier de candidature mis à disposition par AFNOR sur le site [normalisation.afnor.org](http://normalisation.afnor.org) en répondant à l'intégralité des questions posées et en joignant les éventuels documents demandés, de le signer et le renvoyer à AFNOR au plus tard le 30 juin à minuit, par mail ou par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature complété devra être envoyé par voie postale ou par mail à l'adresse suivante :

Par voie postale : Club des Adhérents AFNOR - Trophées Or Normes – A3F,  
11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex

Par mail : [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

Les participants devront indiquer :

- en objet du mail : Concours « Trophées Or Normes »
- dans le corps du message : leur entreprise, adresse du siège social, civilité, nom, prénom, fonction, mail, téléphone en fournissant des informations exactes.

AFNOR, en qualité d'organisateur, se réserve le droit de considérer comme non valide toute participation dont le dossier de candidature révèle un contenu farfelu, dont les coordonnées sont partiellement ou totalement erronées ou incomplètes, qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement ainsi que les participations adressées en nombre ou celles adressées après la fin du concours.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que les photos éventuellement jointes au dossier de candidature puissent être diffusées et exploitées librement et gratuitement (sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit) sur les supports numériques de la société organisatrice.

### **ARTICLE 3 - CATEGORIES DE PRIX**

**3.1** Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 4 Trophées :

- **Protéger les personnes et/ou l'environnement :**

Ce prix récompense un projet s'appuyant sur l'utilisation d'une ou plusieurs normes volontaires dont l'objectif est d'assurer la protection des individus : conception d'équipements, développement d'un service ou d'un process, à destination des collaborateurs, de la clientèle, du consommateur, du citoyen.

- **Faciliter la vie quotidienne :**

Ce prix récompense une initiative s'appuyant sur l'utilisation d'une ou plusieurs normes volontaires pour améliorer le quotidien, comme un produit ou un service facilitant l'exécution d'une tâche ou d'une démarche, une chaîne de production plus ergonomique...

- **Favoriser les échanges :**

Ce prix récompense une initiative visant à définir une terminologie commune au sein d'une organisation ou un produit/service, dans le but de favoriser les échanges en B to B ou B to C.

- **Prendre un temps d'avance :**

Ce prix récompense un projet innovant s'appuyant sur l'utilisation d'une ou plusieurs normes volontaires, que ce soit un produit, un service, une démarche, un process.

**3.2** Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au projet qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

**3.3** L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs Trophées en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

### **ARTICLE 4 - CANDIDATURES**

Pour participer aux Trophées Or Normes 2019, le candidat doit impérativement :

**4.1 - être une personne morale française.**

La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.

**4.2 Compléter le DOSSIER DE CANDIDATURE TELECHARGEABLE** sur

<http://normalisation.afnor.org/trophees-or-normes>

Le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de Trophées pour lesquels il souhaite déposer sa candidature.

Les dossiers de candidatures complets et dactylographiés doivent être impérativement envoyés à notre attention, au plus tard le 30 juin 2019, minuit, par e-mail à l'adresse [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org) ou par voie postale à l'adresse suivante : Club Adhérents Afnor - Trophées Or Normes – A3F, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, notamment toute candidature déposée au-delà de la date limite indiquée ou incomplète, ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un Trophée.

**4.3** Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre projet : photos, dossier de présentation, chartes...

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

**5.1** Le candidat garantit qu'il détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle attachés au projet présenté et/ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des titulaires de ces droits lui permettant de déposer un dossier de candidature aux Trophées Or Normes 2019.

**5.2** L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

## **ARTICLE 6 - COMITE DE PRESELECTION - JURY - SELECTION DES LAUREATS**

### **6.1 Comité de sélection**

L'ensemble des dossiers complets sera examiné par un comité de sélection composé d'adhérents AFNOR et du groupe AFNOR. Ce comité effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de candidats qui seront présentés au jury (ci-après les « Nominés »).

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera sur les critères suivants :

- L'originalité du projet
- Le poids de la norme dans la réalisation du projet
- L'impact du projet : les résultats qualitatifs obtenus/ attendus
- L'impact économique pour l'organisation : CA, export, indice de satisfaction des clients, usagers, citoyens...

La certification n'est pas un critère de sélection

Les Nominés seront informés de leur pré-sélection par e-mail ou par téléphone aux coordonnées mentionnées dans le dossier de candidature. Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'au jour de la cérémonie de remise des Trophées.

### **6.2 Jury**

Le jury est composé de membres du groupe AFNOR et de professionnels. Ces derniers sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le jury se réunira fin septembre afin d'examiner la pré-sélection du comité et désigner les lauréats des 4 Trophées, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des ex aequo, de ne pas désigner de lauréat ou de créer de nouveaux Trophées.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Le ou les lauréats seront désignés sur la base des critères suivants :

- L'originalité du projet
- Le poids de la norme dans la réalisation du projet
- L'impact du projet : les résultats qualitatifs obtenus/ attendus
- L'impact économique pour l'organisation : CA, export, indice de satisfaction des clients, usagers, citoyens...

La certification n'est pas un critère de sélection

### **6.3 Résultats**

Les résultats seront publiés suite à la cérémonie de remise des Trophées sur le site internet [normalisation.afnor.org](http://normalisation.afnor.org).

## **ARTICLE 7 - REMISE DES TROPHEES**

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris (lieu confirmé ultérieurement) le 14 octobre 2019. Les Nominés seront avisés de leur nomination par l'Organisateur et devront être présents à la cérémonie afin, en cas de victoire, de recevoir leur Trophées (s'ils sont désignés lauréat par le jury).

## **ARTICLE 8 - UTILISATION DE LA DENOMINATION « Trophées Or Normes 2019 » du club des adhérents AFNOR.**

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « **Trophées Or Normes 2019** » du **Club des adhérents AFNOR** dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s sans limitation de durée mais à la condition expresse de toujours mentionner le millésime de leur trophée.

## **ARTICLE 9 - DONNEES PERSONNELLES**

Les participants autorisent AFNOR à utiliser leurs données personnelles dans le cadre d'opérations promotionnelles. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours (gratuit et sans obligation d'achat) sont sauvegardées et sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté". Tous les participants disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce directement auprès d'AFNOR à l'adresse suivante : Club des Adhérents AFNOR - Trophées Or Normes – A3F, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex

## **ARTICLE 10 - REGLEMENT – LITIGES**

**10.1** Le fait de s'inscrire au présent concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet <http://normalisation.afnor.org/trophees-or-normes> ou sur demande auprès de l'Organisateur durant la durée du concours par courrier à l'attention de Laetitia Cronier à l'adresse suivante : Club des adhérents AFNOR - Trophées Or Normes – A3F, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse suivante : Réseau Adhérents AFNOR - Trophées Or Normes – A3F, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis cedex.

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du concours. Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du concours ou concernant la liste des gagnants.

**10.2** L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 11 - DIVERS**

**11.1** Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais par le participant sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

**11.2** L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**11.3** Les entreprises nominées et lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

**11.4** La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait l'organisation du concours ou la validation électronique des candidatures.

11.5 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Le 13/02/2019